



Village infos

N°33 – DECEMBRE 2017

Courcelles-lès-Montbéliard

Mairie : Tél : 03 81 98 18 53 ; courriel : courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : lundi : 14h-18h – mardi et jeudi : 10h-12h et 14h-18h – mercredi : 10h-12h – vendredi : 10h-12h et 14h-17h30

EDITORIAL



Chers concitoyens,

Dans son édition du 19 octobre, l'Est Républicain, reprenant une étude de l'Union nationale de la propriété immobilière, met à l'index les communes ayant augmenté leurs taxes foncières, parmi laquelle figure Courcelles.

Il vous sera facile de constater que le taux communal de la taxe foncière à Courcelles est resté le même depuis 2002 à hauteur de 22,69 %. Dans cet article, le journal avance un chiffre de 23,56 % avec une augmentation de 9,75 % !!!

L'auteur a tout simplement pris le taux communal initial de 22,69 % ajouté de la part de l'Agglomération, soit 0,87 %, pour annoncer triomphalement une augmentation ... (qui ne serait jamais que de 3,8 %).

Que faut-il en penser ? Erreur de calcul ? Incompréhension du calcul de la taxe d'habitation ? Sachant qu'il y a eu, une fois de plus, un refus catégorique de droit de réponse pourtant autorisé par la loi, on peut se poser des questions quant à la motivation de l'auteur ...

Je vous laisse juge, mais dans ce cas d'information erronée, c'est la commune qui est pénalisée car cela peut dissuader de venir s'installer à Courcelles, village pourtant assez prisé.

Pour en revenir à notre vie de village, vous trouverez dans ce bulletin, comme à l'accoutumée, le point sur les travaux et dossiers en cours.

Un point important cependant : VNF (Voies Navigables de France) va entreprendre des travaux de rénovation du pont-levis pendant la période de chômage du canal et la circulation sur le pont sera coupée :

- Du 11 décembre au 14 décembre 2017 inclus (démontage de l'infrastructure supérieure du pont)
- Du 12 février au 15 février 2018 inclus (remontage de la même infrastructure rénovée)
- Entre ces deux périodes, la circulation sera possible, le tablier du pont restant en place.

Ces travaux vont perturber la circulation et pénaliser nos commerces, mais sachez qu'il n'a pas été possible de réduire davantage ces interruptions de circulation.

Malgré ces perturbations, j'espère que vous pourrez préparer tranquillement les fêtes de fin d'année.

Je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, et en mon nom, de joyeuses fêtes et une bonne et heureuse année 2018.

Votre Maire
Christian QUENOT

RYTHMES SCOLAIRES

Suite à la délibération du 7 juillet dernier, l'organisation des temps scolaires avec le passage à la semaine de 4 jours a été validée. Le Conseil Municipal, en accord avec le Conseil d'école, a voté une reconduction pour l'année prochaine.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est rouverte depuis le 5 septembre dernier. Si de nouvelles personnes bénévoles se sont jointes à l'équipe, nous regrettons le départ, pour raisons personnelles, de Madame Claudine GIRARDOT. Depuis l'ouverture, elle avait pris la responsabilité des projets et du fonctionnement de la bibliothèque.

Merci à elle pour les actions engagées et sa grande disponibilité.

TRAVAUX : DOSSIERS EN COURS

- Le nouveau péricolaire a pu être fonctionnel pour la rentrée, il reste quelques finitions à réaliser. Il en est de même pour l'atelier municipal. Le retard des travaux nous a conduits à prolonger d'un an le prêt relais de 500 000 € nous permettant d'attendre le versement du solde des subventions (600 000 €) ainsi que le remboursement de la TVA (environ 200 000 €).
- Espace culturel Jean Touret (ex chapelle) :
Après la réfection de la toiture et la mise aux normes électriques, il a été nécessaire de réaliser d'autres travaux pour un montant de 107 487 € subventionnés à hauteur de 25,6% par l'Etat et de 22 % par la Région :
 - o La mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) avec la modification de l'ouverture de l'entrée principale, la réfection du parvis et la création d'une rampe d'accès pour l'entrée de l'annexe, cette porte servant aussi d'issue de secours.
 - o Le changement de toutes les fenêtres et huisseries extérieures.
 - o La création de sanitaires.
 - o L'isolation des murs de l'annexe.
 - o Le changement de la chaudière.
 - o La mise aux normes assainissement est également nécessaire.Sollicitée par la commune, la commission de sécurité a émis un avis favorable pour l'ouverture au public de ce nouvel Espace Culturel.
- La troisième tranche de rénovation de l'éclairage public est réalisée. Elle concernait les réverbères endommagés par les événements de grêle de ces dernières années, rue des Cerisiers, rue des Pommiers, rue de Voujeaucourt et la cour d'école. Le montant des travaux est de 3 367 € subventionnés à 45,8 % par le SYDED (SYndicat D'Énergie du Doubs).
- Afin de sécuriser le chemin des piétons se rendant à la maternelle ou au stade par la rue du Canal, il a été prévu de créer un cheminement protégé par un garde-corps et d'implanter un ralentisseur (dos d'âne) pour les véhicules. Il ne s'agit pas d'une solution miracle et beaucoup d'inconvénients subsistent mais l'étroitesse de la voie à cet endroit ne laisse pas d'autres possibilités. Toutefois, un affaissement de la chaussée nécessitera une intervention courant janvier, repoussant l'aménagement prévu au printemps.
- Le stationnement rue de Voujeaucourt étant toujours problématique, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle servant de parking à l'ancien salon de coiffure. Ce parking pourra donc être utilisé par le public et les riverains.
- Lotissement de la combe aux pins : la finition de la voirie est en cours.

TRAVAUX PROGRAMMES

Dans la rue des Chênes, certains poteaux en bois servant à l'éclairage public étant fortement endommagés, il a été décidé de changer l'ensemble et d'enfouir les câbles d'alimentation, ce qui permettra un élagage plus aisé des arbres bordant la rue. Une subvention a été demandée au SYDED, les travaux sont prévus pour le printemps 2018.

La deuxième et dernière réunion publique concernant l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est prévue pour le début d'année.

PROJETS A L'ETUDE

- Rénovation thermique de la Mairie (Isolation, chauffage, huisseries et façades).
- Sécurisation de la zone du pont-levis : sachant que la rénovation du pont-levis était inévitable vu son état, il avait été envisagé de profiter de ces travaux pour adjoindre une passerelle piétons au tablier du pont. Après plusieurs études, ces travaux se sont avérés très coûteux (900 000 €) et il n'a pas été possible de trouver un financement auprès des différentes collectivités concernées (Département et Pays de Montbéliard Agglomération). A défaut, l'installation de feux tricolores se heurte à des contraintes techniques qui entraînent un coût encore exorbitant. D'autres solutions sont à l'étude.
- L'éclairage du stade présente beaucoup de défaillances et devient obsolète, il sera nécessaire de procéder à sa rénovation.
- Aménagements envisagés : parking du cimetière ainsi que la zone du stade et du point R.
- Amélioration de la signalétique dans la commune

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Du 18 janvier au 17 février 2018 aura lieu le recensement de la population. Nous vous remercions par avance de réserver le meilleur accueil aux trois agents recenseurs qui seront nommés pour la commune. La réponse par internet est largement préconisée et encouragée par l'INSEE. Elle est encore plus simple et sera proposée et expliquée par l'agent recenseur lors de son passage.

A cet effet, toute personne majeure intéressée par le poste d'agent recenseur est priée de se faire connaître en mairie avant **le 15 décembre dernier délai**.

Les qualités requises pour cette mission sont la disponibilité, la discrétion, le sens relationnel ainsi que l'ordre et la méthode.

PACS (PACTE CIVIL DE SOLIDARITE)

Depuis le 1^{er} novembre, l'enregistrement des PACS ne se fait plus dans les tribunaux d'instance. Les personnes souhaitant conclure un PACS doivent le faire soit auprès d'un notaire soit dans la mairie de leur domicile.

Pour ce faire, si vous souhaitez effectuer votre PACS à la mairie de Courcelles-Lès-Montbéliard, il conviendra de déposer au préalable au secrétariat la convention, la déclaration conjointe dûment remplie et signée ainsi que les pièces demandées.

Un modèle de ces documents ainsi qu'une notice explicative sont disponibles sur le site : www.monservicepublic.fr.

Au moment du dépôt des éléments, un rendez-vous sera fixé pour la signature de la convention avec l'Officier d'Etat-Civil.

DEMARCHES CONCERNANT LES CARTES NATIONALES D'IDENTITES – PASSEPORTS – CARTES GRISES – PERMIS DE CONDUIRE

Nous vous rappelons que, depuis le 27 mars 2017, la mairie ne peut plus réceptionner les demandes de Carte Nationale d'Identité. A l'instar des demandes de passeports, il convient de vous adresser à une commune équipée du nouveau dispositif (liste disponible sur le site de la préfecture du Doubs).

L'ensemble de ces démarches préalables (avec également les cartes grises et les permis de conduire) s'effectue dorénavant en ligne sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr

NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LA COMMUNE

Les personnes arrivées dans la commune en 2017 sont priées de venir se faire inscrire en mairie avant le 29 décembre afin de participer à la cérémonie des vœux du Maire.

VIE DE VILLAGE

- Haut débit : Grâce à la présence du central téléphonique à l'entrée du village rue de Voujeaucourt, Courcelles est l'un des villages les mieux desservis de PMA en haut débit par fil de cuivre. Pour le très haut débit par fibre optique, il faudra attendre 2020...

- Le sapin du giratoire au pied de la rue des Vignottes a été donné à la ville de Montbéliard pour les Lumières de Noël.

- Conteneur à huile : Comme il incombe à présent à la commune de financer la vidange du bac à huile du point R rue de la Crue, et au vu de sa faible utilisation, il a été décidé de le supprimer. Après une dernière vidange par une entreprise agréée, le bac sera neutralisé en attendant son enlèvement. Les usagers désirant se débarrasser de leur huile de vidange devront se déplacer dans les déchèteries. Une étude est engagée pour réaliser un point R enterré en lieu et place de celui existant.

- Stationnement : Les places de stationnement situées sur l'espace public sont, par définition, à la disposition du public et **non pas réservées à tel ou tel riverain**... il est rappelé que les voitures ne doivent pas stationner en empiétant sur l'espace « piétons », c'est-à-dire les trottoirs en dehors des emplacements prévus. Dans le cas contraire, la responsabilité du conducteur est engagée, sans parler du risque de contravention...

- Haies : Les haies qui débordent sur les trottoirs limitent l'espace pour les piétons et engagent la responsabilité du propriétaire. Il serait dommage d'en arriver à mandater une entreprise aux frais du propriétaire...

- Rappel des horaires d'utilisation des machines :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.



DATES A RETENIR

- Mardi 5 décembre : Cérémonie au monument aux morts en hommage aux « Morts pour la France » de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, à 16h45.

- Vendredi 8 décembre : Repas dansant pour le Téléthon à la salle des fêtes à partir de 19h30.

- Samedi 9 décembre : Marché de Noël organisé par le comité des fêtes, dans les locaux du nouvel atelier municipal derrière le nouveau périscolaire de 10h à 18h avec un stand Téléthon (distribution des barquettes commandées).

- Samedi 6 janvier : Inauguration et portes ouvertes du nouveau périscolaire à partir de 14h. Ouvert à tous.

- Du 18 janvier au 17 février : Recensement de la population